### Comté de Lotbinière Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le 3 décembre 2013, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

Lors de cette séance, tous les élus avaient déposé leurs intérêts pécuniaires, la déclaration des dons reçus au cours de la dernière année, ainsi les dons reçus lors de leur mise en candidature aux élections du 3 novembre dernier.

### Résolution numéro 126-2013 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### Résolution numéro 127 - 2013 Adoption des procès-verbaux du 11 et 25 novembre 2013

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 11 et 25 novembre 2013 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

## Résolution numéro 128- 2013 Adoption du projet de règlement # 91-2013

MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME N° 03-97 VISANT À LIMITER LE NOMBRE DE CONSTRUCTIONS NON AGRICOLES DANS L'AIRE D'AFFECTATION AGRICOLE DÉSTRUCTURÉE AD4 (secteur Fermanagh)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil municipal, le règlement concernant le plan d'urbanisme n° 03-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit procéder à la modification du règlement concernant le plan d'urbanisme en vigueur afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec dans le cadre de négociations visant la reconnaissance d'un nouvel ilot déstructuré au pied du mont Sainte-Marguerite;

ATTENDU QUE la présente modification fait suite à la résolution d'intention 79-2013 adoptée par le conseil municipal le 12 août 2013;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification a été remis aux conseillers au moins un jour avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu unanimement que le présent projet de règlement de modification soit adopté.

#### Résolution numéro 129 -2013 Adoption du projet de règlement # 92-2013

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION N° 04-97

#### VISANT À PROSCRIRE L'OUVERTURE DE RUES PRIVÉES DANS LA ZONE 14-AD

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil municipal, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 04-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit procéder à la modification du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction en vigueur afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec dans le cadre de négociations visant la reconnaissance d'un nouvel ilot déstructuré au pied du mont Sainte-Marguerite;

ATTENDU QUE la présente modification fait suite à la résolution d'intention n° 79-2013 adoptée par le conseil municipal le 12 aout 2013;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, puisqu'adopté en concordance aux modifications apportées au règlement concernant le plan d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification a été remis aux conseillers au moins un jour avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu unanimement que le présent projet de règlement de modification soit adopté :

#### Résolution numéro 130-2013 Déterminer une date pour consultation publique

Attendu que nous devons tenir une assemblée publique de consultation suite aux modifications de règlement, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de céduler la date pour la consultation publique au 13 janvier 2014 de 19 h 30 à 20 heures à la salle bonne entente, que les membres du conseil seront présents pour répondre aux questions.

### Résolution numéro 131-2013 Don à la Guignolée du Club Lions Saint-Sylvestre

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 50.00 au Club Lions Saint-Sylvestre pour la Guignolée du 7 décembre 2013.

### Résolution numéro 132 -2013 Déterminer les dates de séances de conseil pour 2014

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront principalement le lundi et qui débuteront à 20 heures;

13 janvier	3 février	3 mars	7 avril	5 mai
2 juin	7 juillet	11 août	8 septembre	6 octobre

3 novembre 1er décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### Résolution numéro 133 - 2013

#### Adoption du budget pour la Régie inter municipale des matières résiduelles de Beaurivage

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le budget de la Régie Inter Municipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage tel que présenté par le document budget 2014 de cette dernière.

### Résolution numéro 134 -2013 Transport adapté Lobicar

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ; Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;

Que le service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière soit délégué pour administrer le service :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de payer sa quote-part au coût de \$ 2.02/ habitant pour l'année 2014.

# Résolution numéro 135 -2013 Don à la Cossal

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 50 à la Cossal pour l'aide alimentaire lors des paniers de Noël.

### Résolution numéro 136-2013 Demande d'aide de Corporation DÉFI Saint-Sylvestre

Attendu que corporation DÉFI a tenu une soirée casino le 2 novembre 2013 au centre multifonctionnel; qu'ils ont dû demander les services de gardiens de sécurité lors de cette soirée; que c'est une source de financement pour la fête de Noël des enfants; qu'ils ont adressé une demande d'aide à la municipalité pour la tenue de cette activité; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de rembourser les gardiens de sécurité au montant de \$ 250, ainsi que la moitié de la location du centre multifonctionnel au cout de \$ 125.

#### Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Richard Terrien nous a parlé qu'il avait été en communication avec monsieur Stéphane Pinel, de Saint-Adrien de Ham, concernant l'organisation d'un chemin du pèlerin de 900 km qui traverserait le territoire de Saint-Sylvestre. Une rencontre serait à prévoir en décembre afin d'en savoir davantage.

#### Rapport des comités

**Bibliothèque** : La bibliothèque la Rencontre a reçu un montant de \$ 200 du député Laurent Lessard. L'inventaire des volumes sur internet semble pénible à monter.

**Loisirs :** La patinoire devrait être prête pour les fêtes. L'horaire des heures de glace sera à revoir.

**Matières résiduelles**: Même budget qu'en 2013, on devrait encore avoir le contrat de la pelouse et des feuilles.

Centre Multifonctionnel: Suivi au niveau du puits.

Inspecteur municipal : Gaétan Bilodeau est présentement en chômage.

**M.R.C.**: Le budget a été adopté avec une augmentation de 1.3%.

Salle municipale: Rien à mentionner.

**Pompiers**: 20 interventions en 2013, dont une avec la SOPFEU. Algues au niveau des citernes, on va trouver une solution pour les diminuer.

Salon des jeunes : Ils participeront à la guignolée des Lions le 7 décembre prochain.

**Développement local :** On attend des estimations de coûts pour approfondir le développement résidentiel. Un projet dans le parc industriel à étudier.

**Corporation DÉFI :** Une rencontre avec les Lions est prévue le 10 décembre pour les glissades. Fête des enfants le 15 décembre 2013 au centre multifonctionnel. Marie-France Gouin, sera présente pour offrir son livre destiné aux enfants.

Comité famille : MADA en janvier

Corporation Craig et Gosford : Rien à mentionner

Résolution numéro 137 -2013 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par É comptes suivants soient acceptés à partir du nu présentés dans le rapport.					
Varia : cadeaux pour les conseillers sortants, et menu pour le 20 décembre					
Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 55 minutes, l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 13 janvier 2014.					
	Maire				
	Secrétaire				
Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.					

Maire